

Charte des concours de DESSIN et de PIXEL-ART

Club CDI - collège de Labenne 2020 :

Généralités :

Vous pouvez vous inscrire à 1 concours ou aux 2 : la date limite d'inscription est **le 21 février 2020**

DESSIN
Le concours de dessin sera divisé en 2 niveaux : - 6° et CM2 des écoles primaires de Labenne, Ondres - 5° 4° 3° et plus
Le jury est composé des élèves du club C.D.I qui ont organisé le concours (les élèves participants ne pourront pas être jury de leur catégorie).
Les inscriptions se feront au C.D.I auprès de Mme Lartigue, documentaliste du collège de Labenne, ou auprès des professeurs des écoles qui transmettront leur liste d'inscription à Mme Lartigue via mail (cdi.college2labenne@laposte.net)

PIXEL-ART
Le concours de Pixel-art sera divisé en deux niveau : - cm1, cm2 des écoles de Labenne et Ondres - 5° 4° 3°.
Le jury est composé des élèves du club C.D.I qui ont organisé le concours (les élèves participants ne pourront pas être jury de leur catégorie)..
Les inscriptions se feront au C.D.I auprès de Mme Lartigue, documentaliste du collège de Labenne, ou auprès des professeurs des écoles qui transmettront leur liste d'inscription à Mme Lartigue via mail (cdi.college2labenne@laposte.net)

Vous aurez jusqu'à la fin des vacances d'Avril pour faire le dessin. Ne sera accepté **qu'un dessin** de la même personne par concours. La date limite de retour des dessins est le **3 mai 2019**.

Dessin : règles à respecter pour les 2 concours

- Le dessin se fera sur une feuille **format A4** blanche (dessin et pixel art) et à carreaux de 5 mm sur 5 mm (pixel art seulement). Les personnages, les animaux sont autorisés ainsi que les paysages.
- La couleur n'est pas obligatoire (sauf pour le pixel art). L'ancrage (contour noir) de même.
- **Le décalquage est interdit**. Le plagiat (recopier une image sans décalquer et à l'identique) est autorisé si l'image copiée est jointe au dessin.

Participation :

- **Les dessins ne doivent pas être signés**. Dans le dos de la feuille, il faudra noter au **crayon à papier** son nom, prénom et classe.
- La date limite de retour des dessins est **la semaine du 16 au 20 mars 2020**
- Mme Lartigue s'occupera de **rendre anonyme chaque dessin avant le vote du jury (au cours du mois d'avril)**

Les résultats seront publiés sur le web dès la délibération du jury.

- Sur le site du collège de Labenne, à l'onglet CDI puis e-sidoc <http://webetab.ac-bordeaux.fr/college-labenne/>
- Sur le blog « Entre midi et deux » (accessibles via le site du collège onglet CDI), ou le compte instagram du club CDI #entremidietdeuxaucdi

Membres du Club CDI 2019-2020

Fiche d'inscription (à rendre avant le **21 février** à Mme Lartigue au CDI ou à votre professeur des écoles) :

ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

CLASSE : Nom Enseignant (pour les cm1-cm2) :

NOM : PRENOM :

Je m'inscris au concours (cocher la ou les bonnes cases) DESSIN PIXEL ART

J'atteste avoir lu la charte du concours : OUI NON

Signature :